



# CRIP et JAF attitude légale récupération enfant

Par **Angum**, le 15/02/2024 à 07:57

Le compagnon de ma fille désire emmener leur bb de 7 mois à son domicile à 500 kms du lieu de résidence du bb déclaré avec la maman depuis sa naissance. Pour cela, il la traite de folle auprès de la pmi qui fait remonter à la crip, essaie de la faire interner sous contrainte. Elle est tellement choquée qu'elle se fait hospitaliser. Est-ce normal que la pmi argumente en faveur de monsieur qui jusqu'alors a toujours gardé ses loisirs nocturnes sur Paris au lieu de payer 1 aide à sa compagne?

Quand elle sort de l'hôpital, a-t-elle le droit de récupérer légitimement son bb ? Et comment

Par **Marck.ESP**, le 15/02/2024 à 08:03

BONJOUR (salutations requises sur ce forum).

[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011\\_guideprat\\_cellule\\_depart.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011_guideprat_cellule_depart.pdf)

Votre exposé ne permet pas de se faire une idée correcte de la situation et ce forum ne vous sera pas d'une grande utilité

C'est un avocat qu'il faut voir d'urgence.